

COMPTE RENDU DU CONSEIL d'UNIVERSITE DU
JEUDI 14 MARS 1985

MEMBRES PRESENTS :

COLLEGE_A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, OUDIN
COLLEGE_B : MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF
COLLEGE_C : MM. AUTEM, COFFIGNIEZ, DELCOURT
COLLEGE_ATOS : Mme FRANCE, M. SUBILLE
COLLEGE_ETUDIANTS : MM. HARBONNIER, LEBOU, VERCAIGNE.
COLLEGE_DES_PERSONNALITES_EXTERIEURES :
Mme LUBRANI, représentant M. le Ministre Jean LE GARREC
M. BODART, représentant la Ville de Valenciennes
M. CARPENTIER, Vice Président du Conseil Général, Maire de TRITH.
M. DELQUIGNIES, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Valenciennes et le secteur tertiaire.
M. PHILIPPE, représentant la C.F.D.T.

MEMBRES DE DROIT :

M. RENZI, Secrétaire Général de l'Université
M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université

MEMBRES INVITES :

Mme QUENY
MM. CHARRUE, DECHY, OBERT, PRUVOT, TISON

MEMBRES EXCUSES :

M. Michel MORIAMEZ

ONT DONNE POUVOIR :

M. GRIMALDI à Mme LUBRANI
M. PARENT à Mme LUBRANI
M. DELFORGE à M. DELQUIGNIES
Mme HAYOIT à Mme FRANCE
Melle SIMONOT à M. MALVACHE
M. COQUET à M. GIUSTO
M. TAISNE à M. GIUSTO
M. MARCOU à M. MALVACHE
Melle HYPPOLITE à M. HARBONNIER
Melle LISMONTE à M. HARBONNIER
Melle HOUENON à M. LEBOU
MM. BUDZYCK et RICHOUX à M. VERCAIGNE.

ORDRE DU JOUR :

- I - STRUCTURES INTERNES DE L'UNIVERSITE
- II - BUDGET 1985.

-:--:--:--

Monsieur le Président ouvre la séance. Il remercie les membres présents du Conseil en particulier les personnalités extérieures MM. BODART, CARPENTIER, DELQUIGNIES ainsi que Madame LUBRANI et M. PHILIPPE. Il présente les excuses de M. MORIAMEZ retenu à une réunion à PARIS.

Monsieur le Président annonce le décès du M. MOTRITCH, membre du Conseil d'Université qui représentait le Syndicat C.G.C. Monsieur le Président rappelle les actions réalisées par M. MOTRITCH notamment lors de la création de l'IUT ; il demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil de l'avis favorable (non officiel) donné par le Ministère aux demandes d'habilitation à délivrer les deux DEUG rénovés en DROIT et Langues Etrangères Appliquées ainsi que les deux DEUST Droit et Gestion de l'Immobilier, et Agent des Collectivités locales.

Ce sont donc quatre nouveaux diplômes qui seront délivrés l'an prochain.

Monsieur le Président informe les Conseillers qu'une conférence sera donnée ce soir par Monsieur DANZIN sur le "choc des technologies de l'information".

Monsieur le Président demande l'approbation du procès verbal de la réunion du Conseil de l'Université du 14 Février 1985.

Monsieur BODART demande que soient désaffectées du budget les sommes allouées par la Ville de VALENCIENNES. Il rappelle qu'il a demandé par courrier à Monsieur le Président que les subventions de la Ville ne soient pas noyées dans les dépenses de fonctionnement incombant à l'Etat mais que leur utilisation apparaisse nettement dans des actions identifiables. Monsieur le Président ne se souvient pas d'avoir reçu l'ordre de ne pas inscrire du tout la subvention de la Ville au budget.

Monsieur VAN CEULEBROECK fait observer qu'à cette heure on ne peut plus toucher au budget donc soit on le vote tel qu'il est soit on ne le vote pas. Dans ce dernier cas on ne fonctionne pas.

.../...

Monsieur BODART ne veut pas apparaître comme un désorganisateur et bloquer la machine. Il demande un rectificatif reprenant en compte les décisions de la Ville de VALENCIENNES. Les crédits devront être utilisés pour l'équipement, pour l'enseignement et dans la recherche ou pour des actions ponctuelles.

Monsieur COFFIGNIEZ a une idée précise d'utilisation dans le cadre du DEUG Arts Plastiques, Monsieur OBERT pour l'achat de matériel audiovisuel destiné au département T.C.

Messieurs TISON et OBERT demandent si la fourniture d'un rapport sur l'utilisation des crédits de la municipalité serait suffisant.

Monsieur BODART est d'accord. Dans ce cas une D.B.M. ne serait pas nécessaire.

Monsieur le Président demande aux Conseillers d'adopter le compte rendu du Conseil du 14 Février. Celui-ci est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur le Président aborde le premier point de l'ordre du jour :

I - DEFINITION DES STRUCTURES INTERNES DE L'UNIVERSITE.

Les Universités regroupent différentes composantes :

- des Instituts ou Ecoles ;
- des Unités de formation et de recherche ;
- des départements, laboratoires ou centres de recherche ;
- des services communs.

Nous ne discuterons pas des statuts aujourd'hui. Ils devront être renvoyés pour le 15 Juillet 1985 au Ministère de l'Education Nationale. Le décret est paru au J.O. La composante actuelle préparera les statuts de la future composante. Si le Service Commun doit se transformer, c'est le conseil du Service Commun qui doit préparer ses nouveaux statuts.

Pour les composantes nouvellement créées, ou en cas de fusion des composantes, il faudrait définir un régime transitoire.

Un nouveau Conseil d'Administration sera élu en Novembre 1985 et devra approuver pour le mois de Décembre les nouveaux statuts des composantes.

Monsieur le Président pense que les fêtes du XXème Anniversaire ont permis de faire le bilan.

Depuis 1982 avec l'abrogation de la loi "sauvage" une réflexion s'est élaborée au sein du Conseil d'Université et des Conseils d'UER. Il faut donc continuer son examen de conscience et saisir sa chance. Il s'agit de développer une politique homogène de l'Université et préserver sa spécificité tout en développant la communication entre les composantes.

1 - DROIT ET C.P.A.G.

Monsieur le Président propose la transformation de la Faculté de Droit en U.F.R. de Droit, Sciences Economiques et de Gestion structurée éventuellement autour de départements.

Le C.P.A.G. est transformé en I.P.A.G. qui pourra décerner un nouveau diplôme : la Licence d'Administration.

Une coopération sera nécessaire entre les deux composantes qui sera mentionnée dans les projets de statuts.

Monsieur OBERDORFF rappelle que le décret instituant les I.P.A.G. est issu de l'article 33. Il est actuellement en cours de signature.

La proposition de création de ces deux composantes est adoptée à l'unanimité.

2 - LETTRES

Monsieur le Président propose la transformation de l'UER de Lettres Sciences Humaines et Arts en U.F.R. de Lettres, Langues, et Arts qui s'organisera autour de départements.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 - SCIENCES

Monsieur le Président propose la transformation de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles en U.F.R. axée vers les Sciences et techniques modernes organisée en six départements : 1er cycle (DEUG et DEUST), audiovisuel, productique, informatisation et communication, sciences de la production et gestion économique.

La création des enseignements orientés vers le secteur de l'agro-alimentaire ou celui de l'environnement peut faire l'objet d'un essai dans la nouvelle structure du C.E.P.P.E.S. Les diplômes comme Droit et Gestion de l'Immobilier ont en effet été initialisés en formation continue.

Monsieur BOURTON désire que l'on précise la notion de département. Pour lui, les départements (comme par exemple CAMBRAI ou MAUBEUGE) n'ont pas une autonomie et doivent être inclus dans une autre composante.

Le Département de CAMBRAI pourrait être rattaché à 2 U.F.R. Droit ou Sciences (on y préparera à la fois le DEUG rénové Sciences et le DEUST Droit et Gestion de l'Immobilier).

Un département peut soit être rattaché à une U.F.R. soit directement à l'Université.

La proposition de transformation de l'UER Sciences en UFR est adoptée à l'unanimité.

4 - I.U.T.

L'Institut Universitaire de Technologie reste inchangé. Il est organisé en 4 départements correspondant chacun à une spécialité : Génie Mécanique et Productique, Maintenance Industrielle, Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques de Commercialisation.

Un 5ème Département de robotique est en projet. Monsieur OBERT fait observer que des changements sont apportés par les nouveaux décrets avec l'introduction de la recherche et de la formation continue. L'IUT relève de l'application de l'article 33 de la Loi et a toujours présenté une composante très positive, même d'avant-garde pour l'Université.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - l'E.N.S.I.

L'ENSI a été créée par décret le 14 Octobre 1979. Dès la naissance de l'Ecole, il y a eu des problèmes car elle ne correspondait pas à la première demande faite au Ministère qui était l'habilitation d'un diplôme national d'ingénieurs avec la possibilité de maintenir une M.S.T. de Mécanique et Energétique. Ce souhait de l'Université s'est exprimé par l'avis sur les statuts de l'Ecole en Mars 1980 qui n'a reçu que 17 voix favorables du Conseil d'Université, composé de 40 membres.

Monsieur le Président est partisan de garder la spécificité de l'ENSI qui est liée au mode de recrutement des élèves, aux représentations de l'Ecole à l'extérieur par exemple à la Conférence des Directeurs d'Ecole et aux règles de vie interne de l'Etablissement

Il faut développer les filières de double compétence : électronique et productique qui se trouvent dans une autre U.F.R. (Sciences).

Monsieur le Président propose le statut d'U.F.R. avec, pour l'ENSI dans le respect des décrets, certains aménagements liés à la spécificité de l'ENSI et d'autres dans le cadre d'une politique contractuelle avec les autres U.F.R. qui peut évoluer dans le temps.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

6 - C.E.P.P.E.S.

Le Conseil du C.E.P.P.E.S. et les divers avis qui se sont exprimés convergent au maintien de cette composante avec le respect de la responsabilité pédagogique aux U.F.R. pour les enseignements les concernant mais aussi au renforcement de la stimulation des actions nouvelles au niveau de l'Université (comme par exemple le lancement des actions liées aux sciences naturelles).

Le C.E.P.P.E.S. a été et est encore à l'origine d'un grand nombre d'actions nouvelles par ses actions pluridisciplinaires branchées sur les besoins de l'économie régionale (ex. DEUST Droit et Gestion de l'Immobilier). Le CEPPE ne doit pas être une coquille vide mais avoir une démarche spécifique aux adultes et participer à la formation professionnelle et à la promotion sociale et économique

Sa structure est basée sur des départements tertiaires, secondaires, ESEU, Méthodes... avec une structure fédérative inter U.F.R. et un noyau central.

Monsieur le Président propose une structure d'U.F.R. axée vers la promotion économique et sociale. Le CEPPEs resterait un point fort de l'Université notamment vis à vis des adultes et pour maintenir le développement de formations nouvelles issues des besoins exprimés par l'extérieur. Son rôle de "couveuse" d'idées nouvelles et de contacts extérieurs peut mieux s'exprimer dans une structure d'U.F.R.

Monsieur DECHY exprime le souhait de ne pas vider l'UFR CEPPEs de sa substance en ce qui concerne son rôle de service commun.

Monsieur le Président met le projet au vote. La proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7 - L'I.F.O.R.E.P.

Les avis exprimés vont dans le sens d'un renforcement de cette mission importante de l'Université.

Créé en 1983 il correspond à un besoin de formation de formateurs, d'agents éducatifs, d'animateurs sociaux. Il n'y a pas d'école normale d'instituteurs dans le Hainaut-Cambrésis pour plus de 800 000 Habitants.

Monsieur le Président propose de donner une structure d'U.F.R. qui fera de la formation continue et initiale pour tous les Maîtres éducateurs et formateurs en relation avec les autres composantes et en coordination avec les partenaires extérieurs.

Une U.F.O.R.E.P. serait le médiateur des nouvelles technologies. Il doit avoir une formation polyvalente en Lettres, Mathématiques et Sciences.

8 - S.U.A.P.S.

En fonction de son dynamisme précédent, de ses activités réelles et effectives, de ses tentatives d'unité de valeur d'enseignement dans les différentes composantes de l'Université, et en vue du développement de la civilisation de la détente et des loisirs, Monsieur le Président propose une structure de département de formation préparant aux métiers du Sport et des Loisirs, et d'activités physiques et sportives.

Monsieur PRUVOT exprime sa crainte de perdre son autonomie si on donne à son service le nom de département.

Monsieur le Président pense qu'il est préférable que le service des Sports soit un département directement rattaché à l'Université.

Monsieur DELQUIGNIES demande si ce département des Sports aura une fonction d'enseignement et de formation.

Monsieur le Président répond que cela est possible dans le cadre d'un contrat entre le S.U.A.P.S. et l'U.F.O.R.E.P.

Monsieur le Président souhaite qu'on affiche davantage, vis à vis du Ministère de l'Education Nationale, les activités de détente et sportives.

Cette orientation nous serait très favorable notamment au niveau "emploi".

La proposition de création d'un département des Sports est adoptée à l'unanimité.

9 - SERVICE INFORMATIQUE

Monsieur le Président propose le maintien du service commun informatique avec un comité de gestion.

Cela est adopté à l'unanimité.

10 - A.D.E.M.I.R.

Monsieur le Président est favorable à la création d'un atelier de transferts de technologie autonome doté d'un Comité de gestion efficace et rapide.

La nouvelle Loi sur l'enseignement supérieur prévoit la possibilité pour les Universités de déposer des brevets et de créer des filiales.

La création d'un atelier autonome éviterait la création d'associations, et introduirait davantage de souplesse et de rapidité dans son fonctionnement.

Monsieur OBERDORFF pense que l'ADEMIR pourrait devenir une filiale de l'Université.

Le projet est adopté à l'unanimité.

11 - INSTITUT CULTUREL

Monsieur le Président souhaite que l'Institut Culturel soit doté d'une structure plus ouverte et plus collective capable d'accélérer la diffusion de l'information culturelle, littéraire, scientifique et technique.

L'Institut Culturel deviendrait donc un service commun avec un chargé de mission de préférence scientifique afin que les activités ne soient plus localisées seulement en Lettres et en Droit.

Le projet de création de ce service est adopté à l'unanimité.

12 - RELATIONS EXTERIEURES ET RELATIONS INTERNATIONALES :

Toutes les composantes de l'Université ont estimé que Relations Extérieures et Relations Internationales étaient des missions importantes.

Le service des Relations Extérieures doit impulser les initiatives des composantes et être l'interface nécessaire entre l'Université et l'extérieur.

Monsieur le Président souhaite la création d'un Service Commun doté d'un Directeur et d'un Comité de Gestion.

Il serait nécessaire de trouver des responsables pour son bon fonctionnement.

Le service des Relations Internationales est chargé de trouver des stages à l'étranger pour les étudiants et les enseignants chercheurs. Il doit développer les relations européennes en priorité. Il doit être doté de moyens et s'organiser en se rapprochant du Service des Relations Extérieures.

Une mission "carrières internationales" devrait être créée au sein de l'Université. Ce service nécessite des personnes très motivées.

Monsieur DECHY demande si l'attaché de presse ne devrait pas être au service Relations Extérieures plutôt qu'à la Cellule d'Information et d'Orientation.

La proposition de création d'un service commun des Relations Extérieures organisé autour d'un Directeur et d'un Comité de Gestion et de Coordination des actions est adoptée à l'unanimité.

La proposition de confier à un chargé de mission le service des relations internationales et des carrières internationales est adoptée à l'unanimité également.

13 - AUDIO-VISUEL

Monsieur LEVIN souhaite pour l'audiovisuel un service commun bien structuré doté d'un Comité de Gestion. Monsieur le Président souhaite voir la mission "communication" affichée vis à vis du Ministère.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

14 - C.I.O.

Le décret sur les C.I.O. n'est pas paru.

Monsieur le Président propose le maintien du service commun.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

15 - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Le décret n'est pas paru. Monsieur le Président souhaite que la bibliothèque reste un service commun.

Le projet est adopté à l'unanimité.

16 - MEDECINE PREVENTIVE

Le décret est en préparation. Monsieur le Président souhaite le maintien du service commun de la Médecine Préventive Universitaire.

Le projet est adopté à l'unanimité.

17 - LES LABORATOIRES DE RECHERCHE

Nous avons actuellement 15 laboratoires.

Selon la Loi sur l'enseignement supérieur les laboratoires sont créés sur avis du Conseil Scientifique après vote du Conseil d'Administration. Ils peuvent être soit Laboratoires rattachés directement à l'Université, soit Laboratoires rattachés à une composante.

Le Conseil d'Université propose que les laboratoires soient d'Université car cela dégage plus de liberté et de souplesse. Les bons de commande ne transiteront plus par le Directeur de la composante

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

18 - COMPOSANTE ADMINISTRATIVE

A partir de maintenant nous connaissons nos composantes : 6 U.F.R. et 2 Instituts, 1 département d'Université, 15 laboratoires d'Université et des Services Communs.

Chaque composante doit maintenant rédiger ses statuts ainsi que l'Université elle-même.

Le nouveau Conseil devra approuver les statuts des composante

Monsieur BOURTON souhaite que la Commission des Statuts aide les laboratoires à élaborer leurs statuts. On peut s'inspirer de ceux du C.N.R.S.

Monsieur PHILIPPE s'inquiète du calendrier compte tenu de sa rapidité.

Madame FRANCE souhaite voir figurer la commission du personnel. Monsieur le Président est d'accord mais il est préférable qu'elle soit inscrite dans les statuts de l'Université.

.../...

II - VOTE DU BUDGET (cf. documents distribués) .

Monsieur PRUVOT, rapporteur, présente le budget 1985.

Le budget de 1985 est présenté pour la première fois par fonctions et selon le nouveau plan comptable.

Monsieur PRUVOT signale que les heures complémentaires état sont toutes regroupées aux Services Généraux ce qui ne fait pas apparaître la totalité des moyens des U.F.R. de Droit Commun.

La subvention au nombre de m2 accordée par le Ministère a été inscrite au budget dans la fonction "logistique immobilière".

Monsieur le Président fait remarquer que les frais de fonctionnement sont fonction des frais de personnel. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 millions pour 48 millions de dépenses de personnel.

Monsieur HARBONNIER trouve faible la subvention donnée par le Conseil Général. La réponse est que c'est une question de compétence : le département donne plutôt aux Etablissements d'enseignement du secondaire.

Monsieur PHILIPPE constate avec plaisir deux choses positives : décollages du service des Sports et de la Médecine Préventive.

Par contre il remarque qu'en matière de taxe d'apprentissage on a observé la plus grande prudence. S'agit-il d'une saturation ou est-ce la situation économique qui la justifie.

Monsieur OBERT signale que l'IUT a touché de la Taxe d'Apprentissage d'USINOR pour la 1ère fois depuis 4 ou 5 ans.

Monsieur l'Agent Comptable fait remarquer que le secteur de MAUBEUGE est plus payant que celui de CAMBRAI.

Par contre on ne récupère rien du Pas de Calais.

Il faudrait faire une sensibilisation auprès des organismes collecteurs.

Monsieur DECHY attire l'attention des Conseillers sur le risque que la Région ne subventionne plus certains secteurs du CEPPEs. En effet la Région privilégie les stages à temps complets alors que la majorité des stages du CEPPEs sont à temps partiel.

Monsieur DECHY demande la création de postes de Conseillers de formation afin d'augmenter le 1,1% des entreprises.

Dans le cadre du pôle de reconversion du bassin de la Sambre deux actions "jeunes" ont été lancées : un stage de gestion informatique et de bureautique et un stage de vendeur en audio-visuel.

.../...

Monsieur DECHY regrette que jusqu'à présent le CEPPE n'a pas été capable de drainer l'argent qui se trouve essentiellement au niveau d'ingénieur.

Un Conseiller demande si le CEPPE touche des subventions du fonds social européen.

Monsieur le Président répond de manière affirmative mais il y a un retard dans le paiement.

Le budget est voté ainsi que les subventions attribuées aux différentes associations.

Monsieur DECHY exprime le souhait de soutenir davantage les associations et en particulier l'Amicale des Personnels. Mais le Président fait remarquer que cette dernière n'a rien demandé.

Monsieur PRUVOT demande qu'on aide davantage l'association sportive et l'association socio-culturelle de l'Université. Monsieur PRUVOT rappelle les initiatives prises par les étudiants pour des compétitions de niveau national : deux bateaux à la course croisière de l'EDHEC, l'un en TC, l'autre à l'ENSI. La création du semi-marathon de VALENCIENNES, la participation au championnat de France de football inter-IUT d'AIX EN PROVENCE (deux équipes l'une en TC, l'autre en MI). Enfin la participation de trois cavaliers au concours hippique international d'OSNABRÜCK; ceci venant s'ajouter à la participation double des équipes de championnats universitaires.

Monsieur le Président rappelle la nécessité de faire des choix alors que beaucoup d'associations intéressantes demandent des subventions.

Monsieur OBERDORFF déclare que la distinction entre le SUAPS et l'Association sportive est difficile.

Monsieur DELQUIGNIES demande si l'attaché de presse pourrait faire un article afin de souligner l'importance donnée au Sport à l'Université. Il pense que des opérations de marketing pourraient être menées à l'occasion des activités sportives pour faire parler de l'Université de VALENCIENNES.

Il cite l'exemple des Universités Américaines.

III - VOTE DE DIVERSES CONVENTIONS

Monsieur le Président a différentes conventions à faire approuver par le Conseil :

Tout d'abord une Convention-cadre avec l'Université Allemande de la SARRE. Sa particularité est qu'on y enseigne le Droit Français.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Ensuite une convention est proposée avec le Proviseur CACHERA du Lycée technique de MAUBEUGE, celui du Lycée d'enseignement professionnel de FEIGNIES et la Société MAUBEUGE Construction Automobile (M.C.A.).

Il y aura une seconde convention avec le groupe Maisons Familiales.

Le Conseil d'Université se termine ensuite et le Président MALVACHE remercie tous les participants à ce Conseil important pour le développement de l'Université.